



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Montréal, le 30 novembre 2020

Orientations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

Les grands-parents font partie de la solution souligne l'AGPQ

Montréal, le 30 novembre 2020 — Dans la foulée du dépôt des orientations de la Commission Laurent, l'Association des grands-parents du Québec (AGPQ) rappelle l'importance qui devrait être accordée aux grands-parents dans ce cadre de bienveillance qui devrait entourer l'enfant et évoqué par la présidente, Mme Régine Laurent. « Nous sommes satisfaits de voir que la Commission Laurent replace l'enfant au cœur du processus de décision. Et pour y parvenir, les grands-parents devront être une partie prenante essentielle de la solution » affirme le président de l'AGPQ, M. Henri Lafrance.

Des grands-parents bienveillants et premiers liens d'attachement des enfants

De l'ensemble des premières recommandations déposées aujourd'hui, l'AGPQ applaudit le fait de redonner une voix à l'enfant. « Nous connaissons de nombreux cas où les enfants se sont confiés à leurs grands-parents pour exprimer leur désarroi ou tristesse. Malheureusement, nous sommes souvent écartés du dialogue, car nous nous butons, soit à l'incompréhension des intervenants, soit au *système* qui multiplie les raisons administratives pour ne pas agir. Pourtant, nous faisons partie de la solution ! » lance d'emblée le président. Celui-ci affirme parallèlement que les grands-parents sont souvent les premiers et les seuls liens d'attachement durable de l'enfant. Il mentionne aussi l'incohérence de la législation voulant que pour qu'une famille d'accueil adopte un enfant, celui-ci doive couper tout lien avec sa famille d'origine, y compris les grands-parents. « Ceci va complètement à l'encontre de ce que souhaite la Commission Laurent ».

Par le biais de sa ligne d'écoute, l'AGPQ reçoit chaque semaine des témoignages bouleversants de la part de grands-parents désarmés devant le sort réservé à leurs petits-enfants. M. Lafrance ajoute par ailleurs qu'il aurait aimé entendre la Commission proposer un nouveau cadre de formation pour les intervenants.

“Nous avons accompagné la grand-maman de la fillette de Granby, qui rappelons-le, avait fait de nombreux signalements auprès de la DPJ pour protéger l'enfant. Ce genre d'histoire est malheureusement loin d'être unique. On parle souvent du manque de ressources de la DPJ, mais il existe beaucoup d'autres problématiques qui méritent d'être résolues comme l'inexpérience de certains intervenants à faire face à des situations familiales complexes et qui écartent d'emblée les grands-parents de l'équation”.

Dans un mémoire déposé à la Commission en décembre 2019, l'AGPQ insistait sur neuf recommandations essentielles pour s'assurer de replacer l'enfant au cœur des interventions de la Direction de la Protection de la jeunesse.

Parmi celles-ci, l'Association note l'importance que soient revus les protocoles pour prendre en compte et admettre le rôle des grands-parents comme des interlocuteurs fiables, eux qui se dévouent pour leurs petits-enfants négligés ou maltraités par leurs parents. L'AGPQ propose également que soit mis en place un système de protection des lanceurs d'alertes et que soient adaptées de nouvelles mesures législatives pour maintenir les liens d'attachement qui existent entre les enfants et leurs grands-parents.

L'AGPQ se dit finalement aussi satisfaite que la Commission recommande la mise en place d'une Direction nationale de la protection de la jeunesse, une autre de ses propositions.

Pour consulter les recommandations émises par l'AGPQ dans le cadre des audiences publiques :

[Mémoire pour la bientraitance de nos petits-enfants](#)

[Supplément au mémoire remplaçant l'audition du président de l'AGPQ](#)

À propos

Créée en 1990, puis ayant étendu son action à l'échelle nationale en 2004, l'Association des grands-parents du Québec (AGPQ) défend les droits des grands-parents et sensibilise les autorités aux diverses problématiques rencontrées.

Elle cherche aussi à faire connaître et reconnaître le rôle des grands-parents et des aînés au sein de la société québécoise. Elle vise à encourager le tissage de liens familiaux, notamment entre les grands-parents et leurs petits-enfants.

-30 —

Pour informations :
Nicole Mousseau
Association des grands-parents du Québec
514 249-9822
Nicolemousseau24@gmail.com
@NicoleMousseau1